



Avenant a un contrat pour un poste inferieur

Par **Clauzin anne**, le **12/06/2017** à **17:58**

Bonjour,

Je travaille pour une entreprise qui vend des meubles et de la décoration et on vient de supprimer mon poste de responsable du rayon déco et on me propose de signer ma nouvelle fiche de poste en temps que conseiller vendeur. Je passerai de la catégorie TAM groupe 5 niveau1 à la catégorie employé groupe 2 niveau 1.

On me demande cependant d'effectuer le même travail que je faisais en temps que responsable en conservant mon salaire, mais avec un poste inferieur.

Je refuse de signer pour l'instant. Quels sont mes droits ?

Par **P.M.**, le **12/06/2017** à **20:56**

Bonjour,

Soit c'est un avenant que l'on vous demande de signer pour acceptation soit c'est une fiche de poste dont on vous demande de signer simplement une décharge comme quoi vous l'avez réceptionnée...

Vous pouvez refuser une modification essentielle du contrat de travail puisque, en l'occurrence, vous changeriez de statut en plus de la qualification avec la perte vraisemblablement d'être assimilé cadre...